

gouvernement norvégien reconnaîtrait officiellement le titre du Canada³⁵. Bien entendu, Ottawa ne savait rien de ces tractations, et ni Sverdrup ni son représentant, Eivind Bordewick, n'ont jamais dit quoi que ce soit à propos des dispositions restrictives qu'on leur avait demandé d'obtenir.

En mai 1929, Bordewick approche le premier ministre King au nom de Sverdrup (doc. 438). Les membres du CCN, confiants à l'égard du dossier du Canada et sceptiques à l'égard de la prétention de Sverdrup selon laquelle il aurait pris possession du territoire de façon valable, concluent néanmoins qu'une reconnaissance officielle de la part de la Norvège « pourrait représenter une certaine valeur » (docs 445-447). L'espoir de Bordewick d'obtenir un résultat favorable est validé; mais il essuie une ferme rebuffade lorsqu'il exerce des pressions en vue d'obtenir une décision rapide du Canada (docs 449-451). À la même période, le gouvernement britannique est irrité lorsque la Norvège tente de nouveau d'utiliser les îles Sverdrup comme outil de négociation, cette fois dans les négociations relatives à sa revendication visant l'île de Jan Mayen (docs 440 et 452). Lorsque Skelton se rend à Londres à l'automne 1929, il est convenu de verser une compensation à Sverdrup, car on y voit une solution susceptible de régler la question, même si la Grande-Bretagne pourrait aussi retourner la stratégie d'Oslo contre les Norvégiens en insistant pour que le litige relatif aux îles Sverdrup soit réglé avant que le Royaume-Uni ne reconnaisse leur revendication à l'égard de l'île de Jan Mayen (doc. 463).

Toutefois, une fois de retour à Ottawa, Skelton constate que ses collègues du CCN sont réticents à offrir la somme que demande Sverdrup. Au départ, l'explorateur avait demandé 200 000 \$, mais en décembre 1929, il indique qu'il est disposé à accepter 100 000 \$. Cependant, les membres du CCN estiment qu'une somme de 25 000 \$, assortie d'une rente annuelle de 2 400 \$, suffirait (docs 473 et 477). On trouve finalement une issue à l'impasse lorsque Bordewick propose une somme de 25 000 \$ en plus d'une capitalisation de la rente, ce qui porte le montant total à 67 000 \$ (doc. 484). Le marché est conclu à la condition que Sverdrup fournisse les originaux de ses journaux, de ses notes et de ses cartes et que le gouvernement de Norvège reconnaisse la souveraineté du Canada (docs 480, 488 et 489).

Le marché vient à peine d'être conclu que les responsables norvégiens invoquent déjà leurs dispositions restrictives relatives aux droits spéciaux pour les citoyens norvégiens (doc. 490). À Oslo, le ministre britannique s'y oppose au nom

³⁵ Thorleif Tobias Thorleifsson, "Norway 'Must Really Drop Their Absurd Claims Such as That to the Otto Sverdrup Islands.' Bi-Polar International Diplomacy: The Sverdrup Islands Question, 1902-1930," thèse de maîtrise, Université Simon Fraser, 2006, p. 65. Cette thèse est la première étude du litige relatif aux îles Sverdrup qui a utilisé des dossiers norvégiens déclassifiés. Elle renferme beaucoup d'information valable. Toutefois, l'auteur n'a pas consulté l'ensemble des documents britanniques et canadiens reproduits ici. Ces documents font ressortir le besoin de modifier certaines des conclusions de Thorleifsson. En particulier, il attribue certaines décisions à Skelton, décisions qui devraient plutôt être attribuées à Finnie, qui a conseillé Skelton et l'a aidé à éviter de commettre au moins une erreur grave (voir docs 511 et 512).